

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N ° 1236

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 30**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 1, substituer à l'année :

« 2030 »

l'année :

« 2040 ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Taxer le transport routier n'est pas une solution. Au contraire, c'est frapper fort non en faveur de l'environnement mais contre notre économie. Le transport routier de marchandise en France, c'est 650 000 salariés et près de 40 000 entreprises. Il est indispensable au bon fonctionnement de notre pays, au dynamisme et à l'attractivité de nos territoires. Il est aussi primordial dans l'objectif de réindustrialisation.

En outre, on ne peut pas d'un côté promouvoir les entreprises françaises et le « fabriqué en France » et de l'autre encourager les entreprises européennes de transport routier à conquérir des parts de marchés dans notre pays. Car l'augmentation de la fiscalité sur le gazole routier, ce n'est ni plus ni moins que d'abandonner ce secteur aux entreprises européennes plus compétitives car moins taxées.

Enfin, la promotion de la transition écologique ne peut fonctionner si elle est idéologique. Actuellement, la production de véhicules alternatifs au diesel n'est pas suffisante et la technologie n'est pas assez avancée. En outre, les stations d'avitaillement ou les points de recharge sont inadaptés aux enjeux de la logistique.

Cette transition écologique doit être pragmatique. Changer les 600 000 camions qui constituent le transport routier en 10 ans est impossible.